

1644 u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2)
 Date et signature : (2) 17/6/96

BELLEFLAMME A



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Méthodes et techniques de formation des adultes

CODE (3)	9770 00 U 7651
----------	----------------

3. Finalités de l'unité de formation

reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises

reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input checked="" type="checkbox"/>	Pédagogique	<input checked="" type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

11/06/96

Signature du Président du Conseil supérieur :



6. Caractère occupationnel : (1) oui

(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement

reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours

repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales

reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours

repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

 (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

97 70 00 U 3651

11. Horaire minimum de l'unité de formation

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Principes de base de l'apprentissage et de mise en oeuvre d'un programme de formation d'adultes	CT	B	18
Méthodologie spéciale d'organisation, de régulation et d'évaluation de formations d'adultes	CT	F	28
Laboratoire de techniques de formation des adultes	CT	S	18
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelles] :

avis favorable Jotovitch

25-06-1996

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]
A. COLLINET
INSP. COORD.

-1 JUIL. 1996

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à développer les compétences de base des personnes possédant une expérience d'enseignement et/ou de formation, à mettre en oeuvre et à évaluer des méthodes et techniques pédagogiques utilisées dans différents contextes de formation d'adultes.

Capacités préalables requises

1. L'apprenant sera capable de :

- comprendre et analyser un texte du niveau de l'enseignement supérieur relatif aux questions d'enseignement et de formation; par exemple, un article extrait de la revue "Eduquer et former - Théories et pratiques";
- développer une opinion personnelle et pertinente à propos de ce texte;
- présenter de manière critique une activité d'enseignement ou de formation qu'il a animée ou à laquelle il a participé;
- communiquer cette présentation à un groupe et participer de façon constructive à la discussion de ce groupe.

et justifier d'une expérience professionnelle ou extra-professionnelle d'au moins trois années dans le domaine de l'enseignement et/ou de la formation.

2. Titres pouvant en tenir lieu

L'apprenant sera porteur d'un des titres suivants : diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou de niveau universitaire et justifier d'une expérience professionnelle ou extra-professionnelle d'au moins trois années dans le domaine de l'enseignement et/ou de la formation.

Constitution des groupes ou regroupement

Néant.

Programme des cours

Les activités d'enseignement visent à rendre l'apprenant capable de :

1. Dans le cadre du cours "Principes de base de l'apprentissage et mise en oeuvre d'un programme de formation d'adultes"
 - décrire les principaux modèles théoriques d'apprentissage des adultes, principalement les modèles constructivistes et cognitivistes adaptés des travaux de Piaget ¹;
 - identifier dans différents contextes institutionnels les paramètres nécessaires à la mise au point et à la réalisation d'un programme de formation d'adultes;
 - présenter les avantages et inconvénients des principaux processus pédagogiques utilisés en vue de réguler le bon déroulement des formations et d'évaluer les acquis des apprenants.

2. Dans le cadre du cours "Méthodologie spéciale d'organisation, de régulation et d'évaluation de formations d'adultes"
 - confronter avec son expérience et ses propres attitudes les éléments vus dans le cadre du cours "Principes de base" précité;
 - établir des liens pertinents entre, d'une part, les caractéristiques de différentes méthodes et, d'autre part, les caractéristiques d'un groupe d'apprenants - y compris les éléments contextuels, les objectifs poursuivis et les contenus pédagogiques de la formation en vue d'effectuer un choix fondé de processus d'apprentissage;
 - conclure un contrat de formation approprié entre le(s) formateur(s) et les apprenants en y incluant la démarche d'évaluation.

3. Dans le cadre du cours "Laboratoire de techniques de formation des adultes"
 - rassembler différentes techniques (exercices) de formation d'adultes issues de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle;
 - les présenter de manière critique au groupe en tenant compte des éléments vus aux cours "Principes de base" et "Méthodologie" précités;
 - évaluer la faisabilité et la pertinence de techniques amenées par d'autres participants dans son propre contexte;
 - rechercher de nouvelles techniques appropriées et/ou leur adaptation à des situations différentes.

¹ cfr. notamment à ce propos l'ouvrage intitulé Apprentissage et formation des adultes, Etienne Bourgeois, à paraître en septembre 1996, PUF.

Capacités terminales

A partir d'une situation concrète de formation d'adultes amenée par les chargés de cours ou approuvée par eux, l'étudiant, pour atteindre le seuil de réussite, devra :

- identifier au moins un élément relatif aux caractéristiques d'un public adulte en formation et un élément relatif à la situation particulière de la formation à partir des modèles étudiés au cours de "Principes de base de l'apprentissage de formation d'adultes";
- appliquer correctement les deux éléments précités à la situation exposée;
- mettre en évidence de manière pertinente les interactions entre ces deux types d'éléments;
- exposer les choix méthodologiques issus de son analyse de la situation;
- enrichir les démarches qui précèdent par un point de vue personnel et par les points de vue exprimés sur des sujets correspondants au cours du laboratoire de techniques de formation d'adultes.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence et de la précision avec lesquelles l'étudiant justifiera les différents aspects de son analyse, leurs interactions, les choix méthodologiques retenus ainsi que de sa contribution aux travaux du groupe.

Chargé(s) de cours

Un (ou des) enseignant(s) et/ou un (ou des) expert(s).

L'expert possédera une expérience professionnelle de deux ans minimum en qualité de membre du personnel de direction d'un centre de formation d'adultes.